

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 OCTOBRE 2018
DELIBERATION N° 50

*Nombre de conseillers
municipaux en exercice :*
43

*Certifié exécutoire compte
tenu du dépôt au titre du
contrôle de légalité et de
l'affichage en mairie le*

Le Maire

L'an deux mil dix huit, le dix huit octobre, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h40.

Présents : M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBE, Mme BISAUTA, M. SOROSTE, Mme LAUQUE, MM. NEYS, UGALDE, LACASSAGNE, Mmes DUHART, CASTEL, MARTIN DOLHAGARAY, M. AGUERRE, Mme JUZAN, M. ESMIEU, Mme LANGLOIS (jusqu'à 20h30), MM. SALDUCCI, POCQ, ARCOUET, SALANNE, Mmes BRAU-BOIRIE, MEYZENC, M. ESCAPIL-INCHAUSPE, Mme TAIEB (jusqu'à 19h30), M. LAIGUILLON, Mmes CANDILLIER (à partir de 17h50), BENSOUSSAN, M. DAUBISSE, Mme LARRE, M. MASSONDE, Mmes ARAGON, CAPDEVIELLE, HERRERA LANDA, MM. DUZERT, ETCHETO, BERGE, PALLAS, ARTIAGA, IRIART et Mme LEUENBERGER.

Absents représentés par pouvoir :

Mme LANGLOIS à M. ESMIEU (à partir de 20h30), Mme CANDILLIER par M. ARCOUET (jusqu'à 17h50), Mme TAIEB par M. MASSONDE (à partir de 19h30), Mme BELBARAKA par M. DAUBISSE, M. BOUTONNET par M. LAIGUILLON, Mme PICARD-FELICES par Mme CAPDEVIELLE.

Secrétaire :

Mme BENSOUSSAN

Entendu le rapport de Mme Duhart

OBJET : SPORTS – Réalisation d'un pôle football à La Floride – Avenant n°3 à la convention de financement avec la Communauté d'agglomération Pays Basque.

Le complexe sportif de la Floride – comprenant un pôle rugby et un pôle football - situé à quelques centaines de mètres de plusieurs établissements d'enseignement et de clubs emblématiques comme l'Aviron Bayonnais et les Croisés de Saint-André, est devenu en quelques années un site majeur pour l'accueil des activités physiques et sportives à Bayonne.

Le pôle football, dont les travaux ont démarré courant 2013, n'est à ce jour pas totalement achevé.

Par délibérations en date des 10 décembre 2015 et 15 décembre 2016, le conseil municipal a approuvé la signature de deux avenants successifs à la convention de financement du

18 juillet 2013 conclue avec l'Agglomération, qui a permis de proroger la durée d'exécution de celle-ci de trois années supplémentaires.

Or, il s'est avéré nécessaire de reprendre une nouvelle fois les études de maîtrise d'œuvre afin notamment de contenir le projet dans une enveloppe budgétaire raisonnable et conforme aux estimations initiales (840 000 € HT).

La construction des vestiaires de ce même pôle étant aujourd'hui programmée au 1^{er} trimestre 2019, il est apparu nécessaire de proroger cette convention afin d'en porter le terme à la date de versement du solde de la subvention communautaire à la Ville.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'approuver les termes de l'avenant n°3 ci-annexé avec la Communauté d'agglomération Pays Basque et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

Ont signé au registre les membres présents.

ADOPTION, A L'UNANIMITE

Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne